

# Le Village Vertical

<b>Objectif de la structure</b>	
Précisez si vous êtes un groupe d'habitants, une structure d'accompagnement, autre ?	
Coopérative d'habitants pilote.	
<b>Localisation</b>	
Ville, département et région	ZAC des Maisons Neuves - Villeurbanne - 69
Zone urbaine, périurbaine, rurale ?	Zone urbaine
<b>Type de projet</b>	
nombre de logements et surface prévus	15 logements, gamme du T2 (50m <sup>2</sup> ) au T6 (110m <sup>2</sup> )
maisons ou immeuble	<b>Immeuble</b> : R+3 (+ attique) Surface SHAB : 1135 m <sup>2</sup>
réhabilitation ou construction	Assistance à maîtrise d'ouvrage et portage financier confiés à la coopérative HLM Rhône-Saône Habitat (RSH). Sur une parcelle de 3 600 m <sup>2</sup> de SHON, construction d'un bâtiment de 40 à 45 logements dont une partie autonome reviendra au Village Vertical et l'autre à Rhône-Saône Habitat.
<b>Historique du projet</b> Qui en est à l'initiative ?	<b>2005</b> : Constitution du groupe Village Vertical, montage de l'association. <b>2006</b> : Partenariat entre le Village Vertical et Habicoop. Etude programmatique. Premier travail relatif au montage financier. <b>2007</b> : Organisation du fonctionnement collectif et de la vie de groupe. Travail sur la capacité de financement. Consolidation des partenariats institutionnels et avec les acteurs du logement notamment la coopérative HLM Rhône-Saône Habitat. <b>2008</b> : Aboutissement de la recherche foncière, partenariat avec l'équipe de la ZAC Maisons Neuves, le Grand Lyon et la ville de Villeurbanne. Choix des architectes <a href="#">Arbor&amp;Sens</a> et <a href="#">Détry-Lévy</a> . Montage financier. Partenariat avec la maîtrise d'ouvrage.
<b>Valeurs</b>	
Indiquez comment les dimensions suivantes sont prises en compte par le projet et lesquelles sont prioritaires.	
dimension environnementale	Bâtiment Basse Consommation (a minima)
mixité sociale, accès à des ménages modestes	- environ 60% de logements sociaux (PLS) - environ 30% de logements très sociaux (type PLAI) en partenariat avec des acteurs de l'insertion sociale par le logement (personnes précaires, âgées en perte d'autonomie ou handicapées). Loué en bail emphytéotique à un bailleur social agréé. - possibilité d'avoir aussi du locatif libre
projet de voisinage, espaces communs	Environ 100 m <sup>2</sup> d'espaces collectifs (salle commune avec cuisine équipée et sanitaires, buanderie, local vélos / poussettes, etc.) 425 m <sup>2</sup> de coursives en façade qui servent à la fois de desserte des logements et de balcons semi privés Toit-terrasse Projet d'accueil : 3 chambres d'hôtes
non spéculation, propriété collective	Refus de la spéculation immobilière, propriété collective, double statut de locataire et propriétaire.
coopération,	Le projet est fondé sur les principes coopératifs: responsabilité,

démocratie	initiative, démocratie. Toutes les décisions se prennent au consensus.
ouverture sur le quartier	Location de la salle commune, potager partagé, station d'autopartage
autres	Au-delà de la construction du Village Vertical, volonté de travailler au développement du concept de coopérative d'habitants, et d'accompagner les futures coopératives avec Habicoop et les autres coopératives de l'agglomération lyonnaise.
<b>Etat d'avancement du projet</b> Indiquez vos objectifs et où en est la réalisation.	
Constitution du groupe des futurs habitants	Fin 2008 : 9 ménages, soit 14 adultes et 15 enfants Bonne diversité d'âge, de revenus, de situation, de composition des ménages.
Partenariats	Avec l'association Habicoop et la coopérative HLM Rhône-Saône-Habitat (RSH). Soutien de la ville de Villeurbanne, du Grand Lyon, de la région Rhône-Alpes, de l'Union européenne, de la Fondation de France, de la DIESS, de la NEF, de l'URSCOP.
Recherche du terrain	2008 : aboutissement de la recherche foncière, obtention de la parcelle ZAC des Maisons Neuves à Villeurbanne.
Projet architectural, immeuble ou maisons	Pré-étude en 2006 par le cabinet de l'architecte Jean-Baptiste Fleurent (ne tenant donc pas compte du contexte d'implantation) pour un immeuble écologique et compact d'une quinzaine de logements. Le projet implique, en particulier, de définir un "standard" de logement qui servira de base unique pour les 15 appartements, afin de réduire les coûts et de favoriser les échanges de logements. Programme définitif rédigé avec RSH fin 2008.
Cadre juridique, rédaction des statuts	Le groupe est constitué en association loi 1901 depuis 2005. Travail juridique en cours avec Habicoop pour créer le statut qui conviendrait au projet coopératif. Les statuts pourraient être déposés en 2009.
Financement	Coût de l'opération : 2 500 000 € environ tout compris. Coût de construction d'environ 1360 € / m <sup>2</sup> HT (coût 2008). Coût du foncier : 150€/m <sup>2</sup> SHON (dont subvention du Grand Lyon) Apport du groupe actuel (9 ménages) : 300 000 €.
Fonctionnement du groupe	Au consensus. Réunions hebdomadaires. Conseils de Village mensuels. Responsabilités tournantes. Télétravail (liste électronique+wiki).
<b>Besoins et attentes</b> Identifiez les difficultés que vous rencontrez et quel type d'appui pourrait vous permettre d'avancer.	
Calendrier	<b>2009</b> : Finalisation des statuts de la coopérative et création juridique. Etude architecturale. Viabilisation du terrain. <b>2010</b> : Démarrage du chantier <b>2011</b> : Installation des villageois verticaux dans leurs logements.
Petite annonce à diffuser	Notre démarche d'ouverture est victime de son succès, nous n'arrivons plus à faire face aux sollicitations des journalistes, chercheurs ou porteurs de projets.
<b>Autres informations</b>	Consultez notre site <a href="http://village-vertical.org">http://village-vertical.org</a>
<b>Contact/adresse</b>	<a href="mailto:contact@village-vertical.org">contact@village-vertical.org</a>

Fait le .....